



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FORMIGUÈRES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
Le LUNDI VINGT-NEUF JUIN à 21h00

Le Conseil Municipal de FORMIGUÈRES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Serge VAILLS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 18 juin 2026

- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Nombre de membres présents : 09
- Ayant pris part aux délibérations : 11

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. VAILLS Serge – M. PUIGREDO Henri – M. GOULLIER Jean-Noël – M. KERIVEL Jean-Pierre – Mme ROSSE Nathalie – M. SOUBIELLE Gilles – Mme BROTTOT Valérie – M. AGGERI Stéphane - Mme GUIDEL Françoise

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme CLARA Christine à M. PUIGREDO Henri
Mme HENRIC Muriel à M. VAILLS Serge

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme CLARA Christine
Mme HENRIC Muriel

NON EXCUSÉ : Sans objet

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance et constate que les membres présents sont en nombre suffisant pour délibérer valablement.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2026 a été adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Monsieur KERIVEL Jean-Pierre est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Commune de FORMIGUÈRES
 Séance du Conseil Municipal
 Du 29 juin 2026 à 21h00

.....
 DÉLIBÉRATION MUNICIPALE – N°DEL-2026-064

OBJET : TARIFS APPLICABLES À LA VENTE DE PETITS OBJETS LAC DE L'OLIVE

Le Maire,

Expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer sur les tarifs applicables au lac de l'olive pour les animations, les concours de pêche et la restauration pour l'été 2026.

Les élus de la commune ont à cœur d'animer le Lac de l'Olive durant l'été 2026. Conscients de l'importance de cet espace naturel pour notre communauté, ils souhaitent y instaurer une programmation conviviale et accessible à tous. Au programme, des activités variées telles que des concours de pêche et des animations tout public. L'objectif est de créer un lieu de rencontre et de découverte, tout en respectant l'environnement et en valorisant le lac.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les tarifs proposés sont les suivants :

	PRODUITS	2026	
		PRIX HT	PRIX TTC
ANIMATIONS	Concours de pêche adulte	15,00 €	15,00 €
	Concours de pêche enfant (- de 12 ans)	10,00 €	10,00 €
	Concours de pêche + Grillade adulte	25,00 €	25,00 €
	Concours de pêche +Grillade enfants (-12 ans)	15,00 €	15,00 €
VENTE LOCATION MATÉRIEL	Location 1 canne à pêche	4,00 €	4,00 €
	Vente boîte de teignes (px unitaire)	4,73 €	5,00 €
VENTE BOISSONS ET PETITE RESTAURATION	Eau (50 cl)	1,42 €	1,50 €
	Eau (150 cl)	1,89 €	2,00 €
	Limonade + sirop au verre	1,90 €	2,00 €
	Eau + sirop au verre	0,95 €	1,00 €
	Sodas canette (33cl)	2,84 €	3,00 €
	Jus de fruits (25 cl)	2,84 €	3,00 €
	Bière pression (25cl)	2,92 €	3,50 €
	Bière pression (50cl)	5,00 €	6,00 €

	Panaché (25 cl)	2,50€	3,00 €
	Fada lpa bouteille (33cl)	3,75€	4,50 €
	Vin au verre (12,5 cl)	2,08 €	2,50 €
	Muscat au verre (12,5 cl)	2,50 €	3,00 €
	Café grain	1,42 €	1,50 €
	Thé / tisane	1,42 €	1,50€
	Chips nature (sachet 30 grs)	1,89 €	2,00 €
	Fuet ibérique (150 grs)	5,68 €	6,00 €
	Grillade adulte + salade	15,00 €	15,00 €
	Grillade enfant (- de 12 ans) + salade	8,00 €	8,00 €
	Escargots / 20 + salade	12,00 €	12,00 €
	Glace Nuii	3,31 €	3,50 €
	Glace Pirulo	2,36 €	2,50 €
	Glace Extrême	2,84 €	3,00 €
	Glace bâtonnet Lion	2,84 €	3,00 €
	Glace Nestea	2,36€	2,50 €
	Glace Smarties pop up	2,84 €	3,00 €

Considérant que Les recettes de ces animations et ventes de boissons seront encaissées sur la régie de recette « Lac de l'Olive » ;

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue des membres présents et représentés, et à la suite du vote à main levée, Monsieur AGGERI Stéphane s'étant abstenu.

DECIDE

Article 1 :

De valider les animations, les dates proposées, et les tarifs suivants :

	PRODUITS		
		PRIX HT	PRIX TTC
ANIMATIONS	Concours de pêche adulte	15,00 €	15,00 €
	Concours de pêche enfant (- de 12 ans)	10,00 €	10,00 €
	Concours de pêche + Grillade adulte	25,00 €	25,00 €
	Concours de pêche +Grillade enfants (-12 ans)	15,00 €	15,00 €
VENTE LOCATION MATÉRIEL	Location 1 canne à pêche	4,00 €	4,00 €
	Vente boîte de teignes (px unitaire)	4,73 €	5,00 €
VENTE BOISSONS ET PETITE RESTAURATION	Eau (50 cl)	1,42 €	1,50 €
	Eau (150 cl)	1,89 €	2,00 €
	Limonade + sirop au verre	1,90 €	2,00 €
	Eau + sirop au verre	0,95 €	1,00 €
	Sodas canette (33cl)	2,84 €	3,00 €
	Jus de fruits (25 cl)	2,84 €	3,00 €
	Bière pression (25cl)	2,92 €	3,50 €
	Bière pression (50cl)	5,00 €	6,00 €
	Panaché (25 cl)	2,50€	3,00 €
	Fada lpa bouteille (33cl)	3,75€	4,50 €
	Vin au verre (12,5 cl)	2,08 €	2,50 €
	Muscat au verre (12,5 cl)	2,50 €	3,00 €
	Café grain	1,42 €	1,50 €
	Thé / tisane	1,42 €	1,50€
	Chips nature (sachet 30 grs)	1,89 €	2,00 €
	Fuet ibérique (150 grs)	5,68 €	6,00 €
	Grillade adulte + salade	15,00 €	15,00 €
	Grillade enfant (- de 12 ans) + salade	8,00 €	8,00 €
	Escargots / 20 + salade	12,00 €	12,00 €

	Glace Nuii		
	Glace Pirulo	2,36 €	2,50 €
	Glace Extrême	2,84 €	3,00 €
	Glace bâtonnet Lion	2,84 €	3,00 €
	Glace Nestea	2,36€	2,50 €
	Glace Smarties pop up	2,84 €	3,00 €

Article 2 :

De valider l'encaissement de ces ventes sur la régie du Lac de l'Olive.

Article 3 :

Décide que les tarifs fixés ci-dessus seront appliqués à partir du 27 juin 2026 jusqu'à fin août 2026.

Article 4 :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Article 5 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Serge VAILLS



Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre KERIVEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le



ID : 066-216600825-20260629-2026_D064-DE